

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2020

L'an **deux mil vingt** et le **15 janvier à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre BLANC, Maire.

Titulaires présents : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM., Guy BARBIERI, Catherine AMBROSIONI-RABASSO, Roger CHARVIER, Michel TILLIE, Mylène TISSOT, Adjointes au Maire, Hugues ALLARD, Sylvain BISTON, Marie-Christine BLONDEL, Geneviève BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Luc BUNOZ, Marie-Lyne CHAPEL, Delphine COUTEAUX, Jean-Luc FALGUERE, René FOUQUET, Emilie MAGNIN, Estelle MARCHAIS, Yohann TRANCHANT, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Lyne CHAPEL.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE : **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 11 décembre 2019

POINT N° 1 : BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif, essentiellement en fonctionnement :

Monsieur le rapporteur présente la délibération modificative n°5 au budget principal de l'exercice 2019 et propose d'opérer les virements des crédits correspondants : 9 185 €

- 8 500 € au compte 6533 : cotisations retraite
- 600 € au compte 6531 : cotisations DIF
- 85 € aux comptes 65372 et 6558 : autres cotisations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°5 ci-annexée, au budget Primitif Principal pour l'exercice 2019.

POINT N° 2 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION « LA GIGUILLETTE » DE LA SALLE D'EVOLUTION

Rapporteur : Mme Catherine AMBROSIONI-RABASSO – Adjointe à la Communication – Animation – Relations associations - CCAS

Madame le rapporteur rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'organisation de soirées « Bals Folks » par l'association la Gigouillette, la commune met à la disposition la salle évolution située au 27 chemin des Ecoliers à Sâles. Ces soirées étaient organisées habituellement à la salle paroissiale du Foyer Rural qui ne sera plus en fonction début mars. Il faut noter que cette association est active sur le territoire puisqu'elle propose également des animations auprès de l'école et que ses soirées Balk Folks ont du succès.

Ainsi, pour mettre à disposition la salle d'évolution, il convient de fixer, par voie de convention, les conditions de cette mise à disposition (conditions de réservation, d'annulation, prêt du matériel et les conditions de règlement de la location soit 120 € par soirée avec un prêt gracieux pour les deux premières soirées). Elle propose ensuite le projet de convention puis demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune et l'association La Gigouillette

POINT N° 3 : REGULARISATIONS FONCIERES SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINS PIETONNIERS ROUTE D'HAUTEVILLE ET ROUTE DU CHERAN

Monsieur le rapporteur informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'aménagement des chemins piétonniers situés le long de la route d'Hauteville et de la route du Chéran, il convient d'acquérir **une partie** des parcelles suivantes :

- Parcelles B n° 1000 et 1003 appartenant à Mme FERNANDES Marie-Thérèse
- Parcelle B n° 1328 appartenant aux indivisaires de la parcelle B n° 1328
- Parcelle B n° 1357 appartenant à Mme MOLINA Monique
- Parcelle B n° 2372 appartenant à Mr BOTTE Aurélien et Mme LANOUE Jennifer
- Parcelle B n° 2373 appartenant à Mr FOURSEFF Olivier
- Parcelle B n° 2469 appartenant à Mr TRANCHANT Eric
- Parcelle B n° 2988 appartenant à Mr GRANGE Christophe et Mme GRILLON Sophie

Monsieur le rapporteur dit qu'une convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition a été signée avec chacun des propriétaires ci-dessus en avril 2018.

A l'article V de la convention, les parties se sont engagées à régulariser la vente par une cession gratuite au profit de la commune qui prendra à sa charge les frais de géomètre relatif à l'arpentage ainsi que les frais d'actes et de publication.

A l'article VI de ladite convention, il a été convenu que la surface d'emprise à acquérir sera déterminée après travaux d'aménagement par un géomètre-expert compte-tenu des incertitudes techniques liées à la réalisation de ces travaux.

Suite à la réalisation des travaux d'aménagement des chemins piétonniers situés le long de la route d'Hauteville et de la route du Chéran, Monsieur le rapporteur propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles ci-dessus à titre gratuit et de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles ci-dessus suite à la réalisation des travaux d'aménagement des chemins piétonniers situés le long de la route d'Hauteville et de la route du Chéran.
- **PRECISE** que ces acquisitions de parcelles seront à titre gratuit et que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire conformément à l'article V de la convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition signée avec chaque propriétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au Cabinet DAVIET-BISSON d'établir les documents d'arpentage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition en l'étude de la SCP COURAULT BONAVENTURE KOCH-CHEVALIER à RUMILLY

DIVERS :

POINT 1 : URBANISME

Monsieur Roger CHARVIER donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

Permis de construire :

- Mme PRIGENT Emilie et Mr HARSCOET Fabien – route d'Hauteville – extension de la maison d'habitation : décision favorable.

Transfert Permis de construire :

- SCCV DE SALES / SA COOP HLM SAVOISIENNE HABITAT – 393 route des Creuses – transfert total du permis de construire accordé à SCCV DE SALES pour la construction de 88 logements répartis dans 3 collectifs et 12 villas : décision favorable.

Déclarations préalables :

- Mr COLLOMB Olivier – chemin du Fier – réfection d'une partie de la toiture de la maison d'habitation : décision de non-opposition.
- Mr GUIRAL Pierre – chemin des Mûriers – cuisine d'été non accolée à la maison : **décision d'opposition**
- Mr BADAoui El Madani – route d'Exuel – piscine enterrée : décision de non opposition.

Certificats d'urbanisme d'information :

- Mr POCHET Alex et Mme MOLLAS Marine – route de Charvaz – parcelles B n° 2820 / 2821 / 2854 et 2857.

POINT 2 : QUESTIONS DIVERSES

Travaux : sur la route d'hauteville, les travaux de cheminements (la partie appartenant à la commune de Rumilly), sont prévus à quelle date. Un rendez-vous a été pris sur place avec la commune de Rumilly et les travaux sont bien programmés et inscrits mais toujours en attente.

Le chemin des écoliers, une partie sera fermée à la circulation et un accès piétonnier permettra de rejoindre la route de la Salière (à l'avenir, un sens unique pourra être installé pour faciliter l'accès à la route de la Salière)

LA SEANCE EST LEVEE A 21H00

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2020

ORDRE DU JOUR

Points soumis à délibération :

Finances :

Budget Principal 2019 :

- ✓ Décision modificative n°5

Salle évolution :

- ✓ Convention de mise à disposition à l'association « La Gigouillette » de la salle d'évolution

Urbanisme :

- ✓ Régularisations foncières suite à la réalisation des travaux d'aménagement des chemins piétonniers (route d'Hauteville et route du Chéran)

Points non soumis à délibération :

- Urbanisme.
- Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2020

Le Maire
Pierre BLANC

Mylène TISSOT

Guy BARBIERI

Catherine AMBROSIONI-
RABASSO

Roger CHARVIER

Michel TILLIE

Hugues ALLARD

Sylvain BISTON

Marie-Christine BLONDEL

Geneviève BOUCHET

Fabienne BROISSAND

Luc BUNOZ

Marie-Lyne CHAPEL

Delphine COUTEAUX

Jean-Luc FALGUERE

René FOUQUET

Emilie MAGNIN

Estelle MARCHAIS

Yohann TRANCHANT